

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable logistique à la direction du protocole et des relations publiques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8-2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du protocole et des relations publiques, un emploi de Responsable logistique chargé des activités logistique, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant (CAP, BEP exigé) :

Organiser et gérer, au plan humain et technique, les activités des agents-es dédié-e-s à la logistique événementielle pour les besoins des sites de l'Hôtel de Ville, du Champ de Mars et des interventions événementielles extérieures

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable logistique à la direction du protocole et des relations publiques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des agents de maîtrise territoriaux, à savoir au minimum / IM 369 et au maximum / IM 508, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 NOV. 2024**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

22 NOV. 2024